



Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2021/1379 du 19 août 2021, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active famoxadone,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **EQUATION PRO***

de la société

DUPONT SOLUTIONS (FRANCE) SAS

numéro de dossier

n°2022-0008

Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active famoxadone par le règlement d'exécution (UE) 2021/1379 du 19 août 2021,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France, à compter du 16 mars 2022, dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	EQUATION PRO ITERAL
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	DUPONT SOLUTIONS (FRANCE) SAS 1 bis avenue du 8 mai 1945, Immeuble Equinoxe II 78280 Guyancourt France
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	225 g/kg - famoxadone 300 g/kg - cymoxanil
Numéro d'intrant	9600509
Numéro d'AMM	9600509
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date de retrait	16/03/2022
Date limite pour la vente et la distribution	16/03/2022
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	16/09/2022

A Maisons-Alfort, le 10/01/2022

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)